



Communiqué de presse – 13 juillet 2016

**L'ÉPICERIE SOCIALE DE LA VALLÉE DE CHAMONIX VA RECUPERER
LES INVENDUS DES MAGASINS U
SIGNATURE D'UNE CONVENTION LE MERCREDI 13 JUILLET 2016**

L'épicerie sociale de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix, représentée par son président, Eric Fournier a signé le mercredi 13 juillet une convention concernant le dons d'invendus avec Henri-Payot Pertin, dirigeant des magasins U de la vallée de Chamonix.

En application de la Loi Garot du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, les grandes surfaces n'ont plus le droit de jeter ou de détruire leurs invendus et ont désormais la possibilité de les donner à une structure d'aide alimentaire.

La convention signée avec les magasins U définit les types de **denrées concernées: produits avec dates limites de consommation (DLC) courtes, épicerie sèche ayant fait l'objet d'un sur-stockage, fruits et légumes**. Elle vise également à fixer les modalités d'organisation de la ramasse des invendus. Les 15 bénévoles de l'épicerie sociale seront chargés de la récupération des invendus, de leur gestion, de leur mise en rayon...

Les magasins U soutiennent par ailleurs l'épicerie sociale tout au long de l'année en permettant l'achat de produits frais et d'hygiène à des tarifs très préférentiels, en donnant des denrées lors de collectes ainsi que des jouets pour le Noël des enfants des familles bénéficiaires de l'épicerie.

L'épicerie sociale de la Vallée de Chamonix aide près de 1200 personnes par an, touche environ 25 familles (50 à 60 personnes) en même temps, foyers isolés (personne seule ou foyer mono parental).

Contact: Caroline Nachon: epicerie-sociale@cc-valleedechamonixmb.fr